



## **Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt**

RENTREE 2020/2021

### **Protocole de reprise des activités**

#### **Contexte**

Le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 (version consolidée du 31 août 2020) prescrit les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Son article 35 autorise l'ouverture au public des établissements d'enseignement artistique.

A l'appui des textes ministériels en vigueur et des préconisations formulées par la Direction Générale de la Création Artistique et différents syndicats professionnels, il est envisagé pour cette rentrée 2020/2021 d'appliquer des mesures adaptées à la nature des activités artistiques et pédagogiques des conservatoires permettant d'assurer la sécurité sanitaire des élèves et du personnel.

Ces mesures pourraient être le cas échéant modifiées au regard de l'évolution de l'épidémie.

S'agissant de l'organisation des activités, les enseignements collectifs (pratiques instrumentales et vocales, formation musicale, danse, art dramatique) dispensés dans des espaces contraints pourront être aménagés.

#### **Préalable**

Les parents d'élèves mineurs, les élèves majeurs, s'engagent à ne pas mettre leurs enfants ou à ne pas se présenter au Conservatoire en cas de fièvre (38 °C ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou de test positif au SARSCov2 (pour eux ou pour un membre de leur foyer). Ils en informent l'établissement.

Les personnels et professeurs doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments doit être limité au strict nécessaire.

## Consignes générales

- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée du Conservatoire et à l'entrée de chaque salle de cours (mise à disposition du gel hydro alcoolique par le Conservatoire).
- Port du masque obligatoire pour le personnel et les usagers de 11 ans et plus, dans tous les espaces communs.

Port du masque obligatoire pour les élèves de 11 ans et plus, en cours de formation musicale. Le port du masque sera recommandé pour les élèves de moins de 11 ans inscrits en formation musicale partageant cette même activité avec des élèves d'âge supérieur.

- Port du masque recommandé pour les élèves de 11 ans et plus, s'agissant des autres pratiques sauf celles pour lesquelles cela n'est pas possible (instruments à vents, chant, chœur, danse, théâtre...).
- Lors de l'activité pédagogique : port du masque obligatoire pour les enseignants à l'exception des moments où leurs activités ne le permettent pas (instruments à vent, chant, danse...).
- Une aération des locaux sera effectuée par les enseignants après chaque cours.
- L'accès à la cafétéria (hall de l'auditorium) et au foyer des élèves (mezzanine) n'est pas autorisé.

## Distanciation physique

### - Circulation dans les espaces partagés

. Un cheminement a été mis en place pour éviter le croisement de personnes dans les espaces exigus.

. Les élèves devront respecter strictement les horaires de cours afin d'éviter les regroupements à l'entrée et à la sortie des cours.

. L'usage des escaliers est à privilégier et le nombre de personnes limité dans les accès.

. Il est demandé aux accompagnants de ne pas rester, dans la limite du possible, au sein du bâtiment.

. Les personnes présentes dans l'établissement doivent respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et éviter tout regroupement.

- **Durant les activités pédagogiques :**

- . Les espaces et activités sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les participants (élèves et enseignants).
- . Mise en place de structures de protection en plexiglass (pare-postillons) pour la protection des élèves et des professeurs instrumentistes à vent et chanteurs.
- . Pour les cours, notamment de formation musicale, des consignes particulières seront données par les enseignants aux élèves concernant le port du masque et la désinfection des mains, du matériel et des surfaces.
- . Pour la pratique chorale, qui s'effectue sans masque, les élèves devront respecter le marquage au sol ; le chef de chant sera quant à lui protégé par un plexiglass (pare-postillons).
- . Pour l'orchestre, il s'effectue avec masque sauf pour les élèves de moins de 11 ans et les instrumentistes à vent ; les élèves devront respecter strictement l'installation mise en place et appliquer les consignes de désinfection des mains, du matériel et des surfaces qui leurs seront donnés.
- . Pour la pratique de la danse, qui s'effectue sans masque, les élèves devront respecter le marquage au sol dans les studios ; lors du passage dans les vestiaires le port du masque et la distanciation sont obligatoires ; dans la mesure du possible il est recommandé d'arriver au cours en tenue.

**Désinfection des locaux et matériels**

- Les locaux seront régulièrement désinfectés, notamment les points de contact (poignées de portes, bouton ascenseur, toilettes...)
- Les équipements spécifiques (barres de danse, éléments de décors...) et les instruments partagés (pianos, percussions...) feront l'objet d'un nettoyage/désinfection avec un produit adapté à chaque utilisation.
- Les élèves utilisant les studios de travail devront systématiquement désinfecter les instruments partagés (pianos, percussions...) avant chaque utilisation.
- Il est demandé aux élèves d'apporter leurs propres équipements et instruments. En cas d'impossibilité, il sera prévu un protocole spécifique avec désinfection des mains et port du masque.